
◀ **Communiqué de SUD éducation** ▶

Rapport des inspections générales sur l'autonomie des établissements : SUD éducation dénonce une nouvelle atteinte au statut des personnels

Le rapport annuel des inspections générales a pour sujet une commande du ministre Blanquer : l'autonomie des établissements. Ce rapport met de côté la question explosive des écoles élémentaires et ne formule que peu de préconisations intelligibles, mais toutes convergent vers un même but : éroder par mesures successives le statut des personnels du service public d'éducation, en particulier les enseignant-e-s.

Les rapporteurs-rapporteuses sont dans l'obligation d'admettre que les personnels sont massivement opposés à l'autonomie des établissements et sont attachés conjointement à un cadrage national des programmes, des examens, et moyens alloués aux établissements ainsi qu'à la reconnaissance des spécificités des établissements, comme les REP et REP+. Pourtant, l'inspection générale ignore les agent-e-s et concentre son rapport sur la mise en œuvre de l'autonomie.

C'est ainsi que le rapport peut évoquer un « leadership du chef d'établissement au service de l'action collective » en s'appuyant sur les recommandations de l'OCDE qui vont très loin en matière de démantèlement du cadre national du service public d'éducation. Il s'agit de donner aux chef-fe-s d'établissement le pouvoir d'« adapter les programmes d'enseignement, promouvoir le travail d'équipe parmi leurs professeurs, se préoccuper de leur suivi, de leur évaluation et de leur développement professionnel » (p. 37). L'objectif, à terme, est bien ce que dénonce avec constance SUD éducation : un recrutement local d'enseignant-e-s au statut dégradé par les personnels de direction. L'inspection générale de l'administration va jusqu'à expliciter qu'elle souhaite détourner le statut particulier des enseignant-e-s pour essayer d'annualiser les services des enseignant-e-s (p. 80).

Le rapport se fait aussi l'écho d'une demande de longue date de la hiérarchie, reprise à plusieurs reprises par le ministre Blanquer dans les médias : l'obligation pour les enseignant-e-s de muter, au motif que l'implantation durable des personnels faciliterait « la résistance au changement » (p. 81). Il s'agit évidemment d'une tentative de l'administration de briser les solidarités collectives qui se tissent avec le

temps au sein d'une équipe, et qui la conduit à dénoncer les manquements de l'administration, tant en termes de respect des droits des personnels que des moyens insuffisants alloués aux EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement).

Dans cet esprit, le rapport prend acte du niveau de mobilisation des personnels ; la grève dans les lycées lors du baccalauréat et contre « l'école de la confiance » de Blanquer et la mobilisation massive des personnels contre le projet de casse des retraites incitent l'inspection générale à la prudence. Il n'y a donc pas de proposition de nouveau décret ou de nouvelle loi.

Cependant, l'inspection invite le ministre à généraliser les postes à profil pour tous types de postes et dans tous les EPLE. La mise en œuvre d'une telle mesure est une provocation, alors que le droit à la mutation des personnels est bafoué par la loi dite de transformation de la fonction publique ; cela conduirait à une mobilité encore plus difficile, et tributaire d'arbitrages locaux opaques.

SUD éducation dénonce un rapport empreint de l'idéologie libérale du ministre et revendique :

- l'abandon des réformes Blanquer ;**
- le respect des maxima de services statutaires ;**
- le respect du droit à la mobilité au barème des agent-e-s ;**
- le maintien d'un cadrage national des programmes, des examens, des diplômes.**